



## Confédération suisse – Office fédéral des affaires Directives protection des animaux pour les expositions de chats

Nous demandons aux exposants de suivre les directives indiquées et les remercions de leur coopération

### Dimensions des cages utilisées dans les expositions

**70 x 140 cm pour 2 chats au maximum, 70 x 70 cm pour un seul chat,**  
sauf pour les chats de certaines races dès l'âge de 7 mois et dès l'âge de 10 mois. Les chats de plus de 4 kg ne peuvent pas non plus être détenus dans des cages individuelles.

### Équipement des cages-Couverture / protection visuelle / endroit pour se retirer

Pour garantir le bien-être des chats dans les cages, il faut empêcher que le public puisse toucher les animaux à travers les barreaux. Pour cela, on peut par exemple poser un filet fin couvrant la cage sur toute sa longueur (cf. art. 30a, al. 4, let. a, OPAn). En revanche, les films plastiques transparents ne peuvent pas être utilisés, car ils restreignent la circulation de l'air. Un endroit pour se retirer doit être aménagé du côté orienté vers le public. À cette fin, la cage doit être pourvue à une extrémité par un matériau opaque posé sur le toit de la cage et sur toute la hauteur du côté court et recouvrant au moins un tiers de la longueur de la cage, en utilisant par exemple un rideau ou une planche fixés en haut et en bas. Les chats doivent pouvoir accéder tous ensembles et en même temps à l'endroit pour se retirer.

**Aire de repos :** chaque chat a besoin d'une aire de repos. En ligne de compte entrent des aires de repos surélevées (planche de repos rembourrée ou hamac) ou des tipis, des coussins ou corbeilles

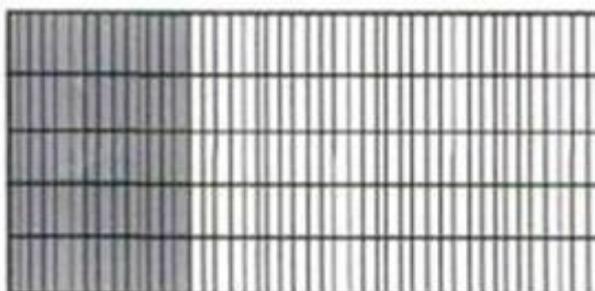
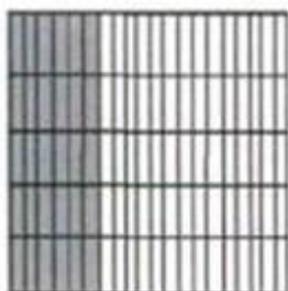
Le fond de la cage doit être recouvert d'un revêtement mou, tandis que les côtés latéraux doivent être fermés par un rideau fixé à l'intérieur de la cage.

Chaque cage doit comporter une **caisse à déjection**.

Pendant leur séjour dans les cages, les animaux doivent toujours avoir **accès à l'eau** et à la nourriture.

Les chats doivent avoir à disposition du **matériel pour s'occuper**, par ex. des jouets appropriés.

**Zone retrait** opaque couvrant l'entièreté de la hauteur et un tiers de la longueur



Pour **les cages des juges** il faut emporter un matelas ou lit. Nous vous prions de le mettre dans la cage pendant les jugements et le Best in Show.

Pour de plus amples informations ou spécificités de votre race:

<https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/heim-und-wildtierhaltung/fi-18-3-ausstellungen-maerkte-katzen.pdf>